



## AVIS PUBLIC

### Promulgation et entrée en vigueur Règlement 677

#### AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la ville de L'Île-Perrot tenue le 11 avril 2017, le règlement suivant a été adopté :

#### Règlement numéro 677 intitulé « RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS »

La MRC de Vaudreuil-Soulanges a statué par voie de la résolution numéro CA 17-05-24-11 que le règlement précité est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Le règlement numéro 677 est entré en vigueur à la date de délivrance par la MRC du certificat de conformité au schéma d'aménagement numéro IP 2017-01 en date du 25 mai 2017.

Ledit règlement et le présent avis peuvent être consultés au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville de L'Île-Perrot sis au 110, boulevard Perrot, à L'Île-Perrot, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la Ville à [www.ile-perrot.qc.ca](http://www.ile-perrot.qc.ca).

**DONNÉ À L'ÎLE-PERROT**, ce 5 juin 2017.

*(Signé) Lucie Coallier*

Lucie Coallier, OMA  
Greffière